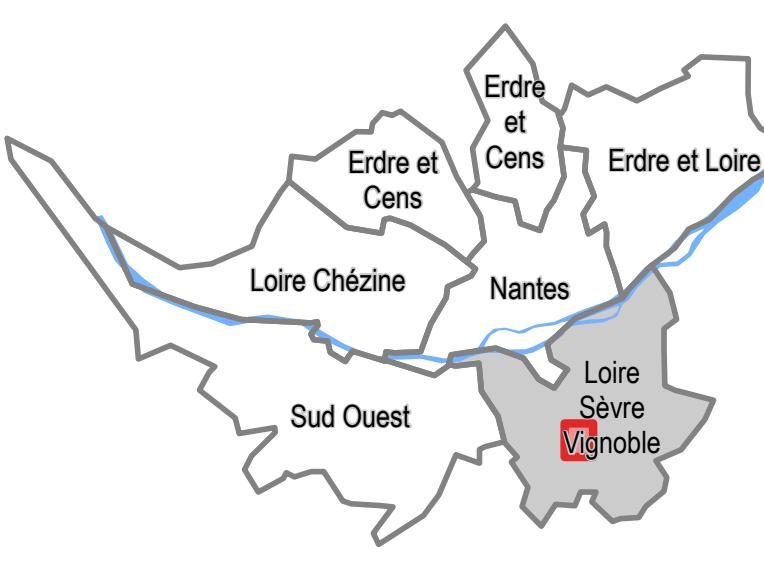


Planche N22



Approuvé le 05 avril 201

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification n°1

Territoire(s) : Loire Sevre Vignoble
Géographie : Montagne, Côte, Vallée

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

-  Zonage
-  Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant

Activités économiques

Implantation du bâti

Implantation du bâti

ANSWER

Protections patrimoniales

■ [About](#) ■ [Contact](#) ■ [Privacy](#)

Emplacements Réservés	
	Emplacement réservé pour mixité sociale
	Servitude de constructibilité limitée
	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
	Petit patrimoine bâti
	Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
	Cône de vue

ANSWER The answer is 1000.

Protections environnementales	Principe de liaison modes actifs
 Espace Boisé Classé (EBC)	•••• Principe de liaison modes actifs
 Espace Paysager à Protéger (EPP)	Périmètres Reportés

Zone humide (EPH)

Fond de Plan

- Parcelle
- Emprise Bâtie
- Surface en eau
- Limite communale
- et de Programmation sectorielle (OAP)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)
- Limite des Espaces Proches du Rivage (EP)

GRILLE DE REPERAGE

